

**REGLEMENT SPORTIF
PARTICULIER
OPEN DE FRANCE
JUNIORLEAGUE**



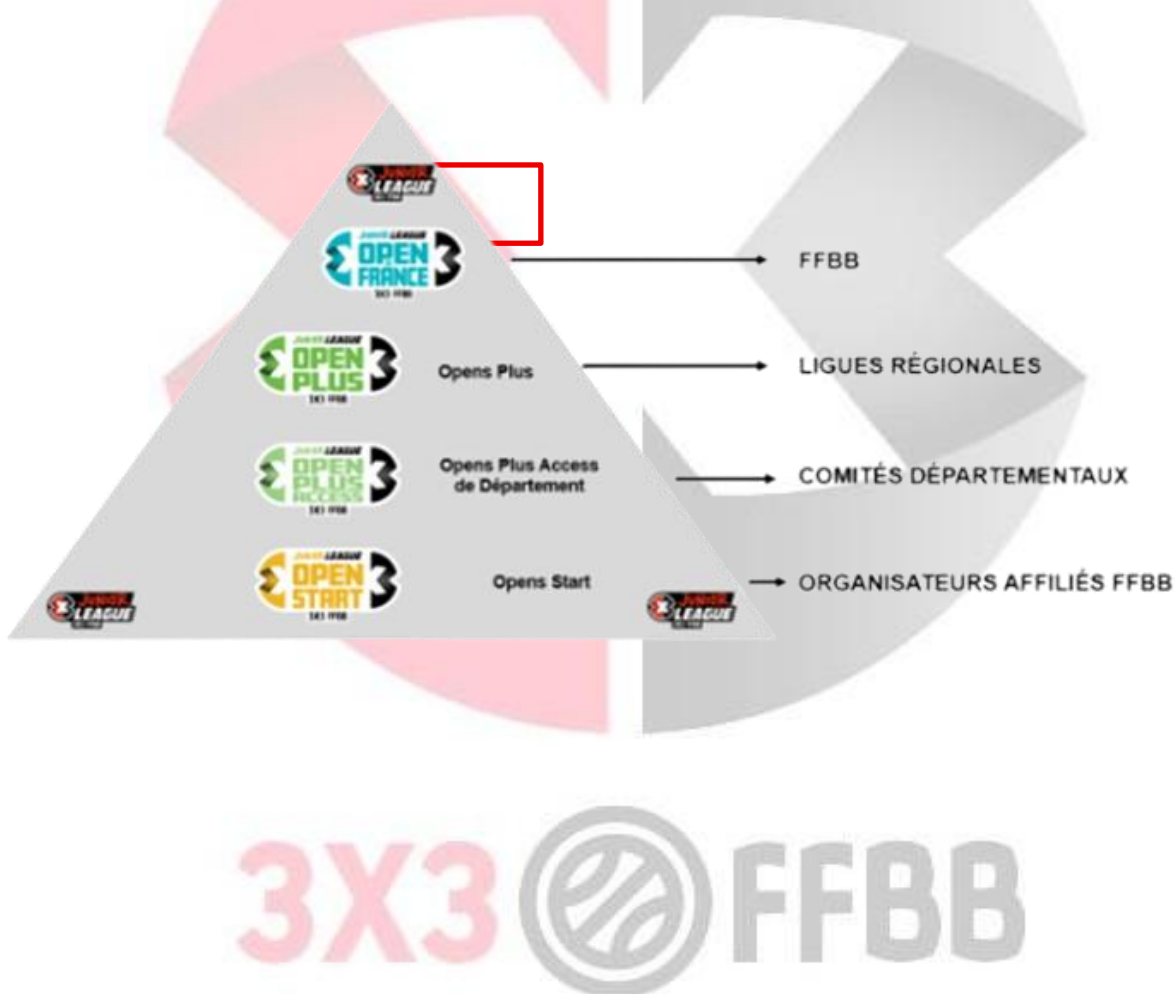
PREAMBULE (Février 2026)

Sauf dispositions contraires, le présent règlement s'applique à l'Open de France Juniorleague dans les catégories masculine et féminines.

L'Open de France Juniorleague est une compétition U18 de niveau national.

La Commission Fédérale 3x3 est en charge de l'organisation et du suivi de cette compétition.

Le présent règlement fixe les règles propres à cette compétition. Il est complété par les Règlements Sportifs Généraux 3x3.



ARTICLE 1 – GENERALITES ET INSCRIPTION (Février 2026)**1.1 Open de France Juniorleague**

L'Open de France est le tournoi final du circuit Juniorleague, réunissant dans chaque catégorie les 12 équipes qualifiées lors d'un Open Plus.

1.2 Nom des équipes participantes

Les équipes qualifiées pour l'Open de France doivent obligatoirement conserver le nom d'équipe utilisé lors de l'Open Plus où elles ont obtenu leur qualification.

1.3 Prize Money et récompenses**1.3.1 Prize Money**

La distribution de prize money est interdite dans les compétitions de la Juniorleague.

1.3.2 Récompenses

À l'issue de l'Open de France, le meilleur joueur du tournoi ainsi que la meilleure joueuse du tournoi sont désignés par le Manager d'Organisation et l'organisateur. Ils reçoivent le trophée de « MVP ».

L'organisateur peut également, s'il le souhaite, attribuer d'autres récompenses aux participants.

ARTICLE 2 – FORMULE DE COMPETITION (Février 2026)**Phase de poule :**

12 équipes **par catégorie** : 4 poules **de** 3 équipes, **réparties au** ranking FIBA.

Qualification en quarts de finale des deux premières équipes de chaque poule.

Phase finale :

Le tableau des quarts de finale est généré par l'Event Maker FIBA et ne change plus pour les demi-finales et la finale.

Les équipes qualifiées disputent ensuite les demi-finales puis la finale sur des matchs secs.

Aucun match de classement n'est effectué. Le classement final de l'Open de France est celui généré par l'Event Maker FIBA à l'issue du tournoi.

L'équipe vainqueur de chaque catégorie est désignée « Vainqueur de l'Open de France ».

En cas de désistement d'une ou plusieurs équipes : Selon le nombre final d'équipes engagées, la formule sportive est obligatoirement déterminée conformément à l'annexe 1 des Règlements Généraux 3x3.

ARTICLE 3 – EFFECTIF DES EQUIPES (Avril 2023 – Février 2026)	Nombre de joueurs autorisés.	3 minimum / 4 maximum L'équipe doit présenter au moins 2 joueurs présents dans l'équipe qui a participé à l'Open Plus.
	Chaque équipe qualifiée définit son effectif de 4 joueurs, issus de son roster de 6 joueurs maximum pour la Juniorleague (de l'Open Plus Access à l'Open de France). Si le nombre de joueurs ayant participé à la qualification de l'équipe est inférieur à 6, l'équipe peut intégrer d'autres joueurs, qui n'appartiennent pas à un roster d'équipe qualifiée à l'Open de France.	
ARTICLE 4 – REGLES DE QUALIFICATION (Février 2026)	Type de licences autorisés	Licence compétition FFBB
		Pass Tournoi 3x3
		Licence Juniorleague 3x3
	Statut des joueurs	Profil FIBA 3x3 validé
ARTICLE 5 – SURCLASSEMENT (Février 2026)	Se référer à l'article 5 des Règlements Généraux 3x3.	
ARTICLE 6 – TENUES (Février 2026)	Les participants doivent obligatoirement porter les tenues fournies par la FFBB.	
ARTICLE 7 – OFFICIELS (Février 2026)	Les officiels sont désignés par : - Refs Élites : Commission Fédérale 3x3 - Marqueurs Élites : Commission Fédérale 3x3 - Manager d'Organisation : Commission Fédérale 3x3	

ARTICLE 8 – FORFAIT ET REMPLACEMENT (Octobre 2021 – Février 2026)

En cas de forfait ou désistement d'une équipe, la Commission Fédérale 3x3 de la FFBB procède au remplacement de celle-ci par la première équipe non encore qualifiée selon le classement final de l'Open Plus par lequel l'équipe forfait s'est qualifiée.

ARTICLE 9 – RESERVES (Février 2026)

Pour toute réserve concernant la qualification de joueurs et/ou d'équipes à l'Open de France, une procédure est mise en place, dans les conditions suivantes :

Délai de dépôt : la réserve doit être déposée au plus tard 2 jours après la parution de la liste définitive des équipes qualifiées à l'issue du **dernier tournoi du circuit** Open Plus.

Modalités de dépôt : la réserve doit être faite par écrit courriel auprès de la fédération, à l'attention de la Commission **Fédérale** 3x3 – cf3x3@ffbb.com.

Les personnes compétentes : au minimum deux membres de la Commission Fédérale 3x3.

Examen de la réserve et décision : la **réserve** est étudiée dans les 24 heures suivant son dépôt et la décision qui en découle est immédiate. Les personnes ayant déposé cette **réserve** sont informées immédiatement de cette décision.

Cette décision est insusceptible de recours interne.

